



PRESENTATION CAHIER DES CHARGES

ETUDE DE FAISABILITE
CREATION D'UNE RESSOURCERIE
POUR LE TERRITOIRE SUD-LOZERE

I. CONTEXTE DE L'ETUDE

RAPPEL DU CONTEXTE EUROPÉEN ET NATIONAL

Les politiques européennes et françaises prônent en priorité la prévention, la réduction et favorisent le réemploi des déchets. Cette priorité est renforcée par le programme national de prévention des déchets 2014/2020 et par la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) qui porte des objectifs ambitieux pour orienter l'économie française vers une économie circulaire ; on retient en particulier l'objectif de -10 % de DMA/hab (Déchets Ménagers et Assimilés / habitants). d'ici 2020 fixé par la LTECV mais également l'objectif de valorisation/réutilisation de 70% des déchets non dangereux du BTP d'ici 2025.

Le réemploi, la réparation et la réutilisation s'inscrivent donc pleinement dans le cadre de démarches de prévention des déchets et d'une consommation plus responsable en contribuant au prolongement de la durée de vie des produits ; ils constituent ainsi un levier efficace pour réduire la production de déchets et les prélèvements sur les ressources.

Les structures de réemploi-réutilisation, communément appelées « recycleries », ont pour objet la valorisation par le réemploi des produits des ménages (notamment issus de collecte préservante) et le cas échéant, les produits d'autres producteurs (tels que les administrations ou entreprises).

DÉFINITION « Recyclerie - Ressourcerie » :

« Un opérateur local de gestion des déchets, mettant en œuvre des services de collecte, de traitement (préparation à la réutilisation), des solutions de valorisation de proximité et sensibilisant les habitants du territoire à développer des comportements éco-citoyens »

FONCTIONNEMENT « Recyclerie - Ressourcerie »



Collecte

en préservant
l'état des
objets



Valorisation

du simple
nettoyage à la
transformation



Vente

donner une 2^{ème}
vie, générer une
ressource
économique



Sensibilisation

encourager la
pratique du
réemploi et de la
réutilisation

II. ORIGINE DU PROJET

2008

Le SICTOM des Bassins du Haut-Tarn, délégataire du SPGD pour 19 communes du Sud-Lozère, en collaboration avec l'association Quoide9, avait initié un travail d'étude pour l'implantation d'une ressourcerie sur son territoire.

Cette étude n'a cependant pas permis d'établir un modèle économique viable

2015

La loi NOTRe confie aux Régions l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets (PRPGD)

2017

Le Conseil départemental a réalisé une étude de faisabilité de la filière réemploi et de l'économie collaborative et de fonctionnalité.

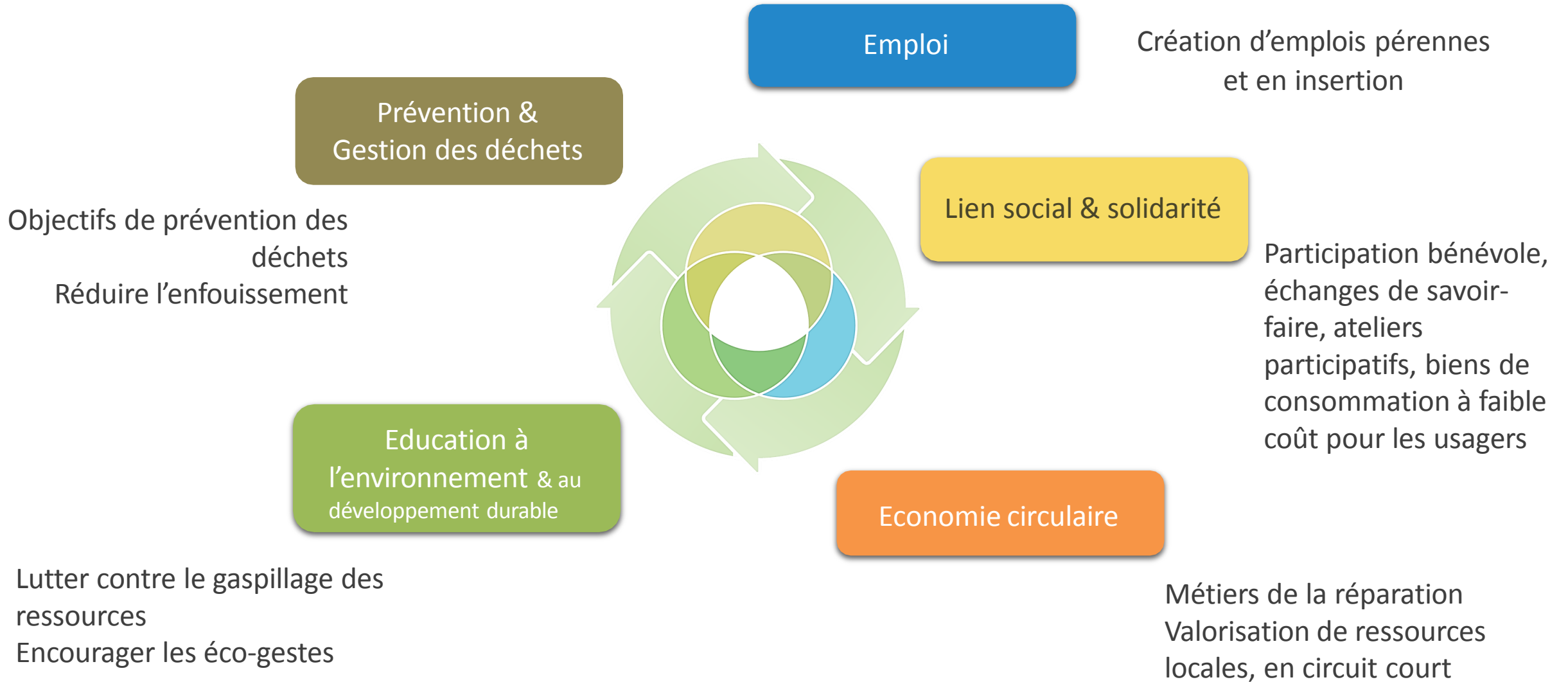
Elle établit notamment que l'activité de ressourcerie pourrait être viable et permettrait de créer des emplois sur le territoire Sud-Lozère.

2017

La volonté politique des élus de la commune de Florac Trois Rivières, ainsi que les aides de la Région et de l'ADEME dans le cadre du développement de l'économie circulaire en Occitane, offrent un contexte favorable à l'actualisation des études mentionnées plus-haut.

Lancement d'une Etude de Faisabilité pour la création d'une « Recyclerie-ressourcerie »

III. L'IMPACT POUR LE TERRITOIRE



IV. LIEU D'IMPLANTATION ET TERRITOIRE DE L'ETUDE

Le lieu d'implantation prévu se trouvera sur la commune de Florac Trois Rivières.

Le territoire ciblé correspondra à la zone de chalandise autour du site d'implantation de l'activité de la Ressourcerie Sud-Lozère telle qu'elle sera déterminée dans le cadre de la présente étude.

Cette zone de chalandise pourra aussi s'étendre sur la totalité du territoire d'activité du SICTOM des Bassins du Haut-Tarn

Le SICTOM des Bassins du Haut-Tarn, gérant les déchetteries de Florac Trois Rivières, Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère, Hures-la-Parade et Gorges du Tarn Causses (Ste Enimie), pourra permettre le captage de flux de déchets valorisables à destination de la ressourcerie. Elle dispose de données sur les flux de déchets qui pourront être communiqués au bureau d'étude en charge de la mission.



V. OBJECTIFS DE L'ETUDE DE FAISABILITE

- Réaliser un diagnostic précis du territoire dans son organisation actuelle et établir une cartographie des parties prenantes du projets ainsi que de leurs ressources, compétences en lien avec le projet de ressourcerie (gisements et gestion des déchets, acteurs locaux...).
- Etablir la faisabilité de l'implantation d'une recyclerie sur le territoire Sud-Lozère en déterminant un business model précis, une cartographie des risques du projets et de ces facteurs clés de succès.
- Accompagner la structure lors des premiers mois de mise en fonctionnement ; ce point n'est pas développé en détail dans le présent cahier des charges.

Tout cela en favorisant une coopération dans la transparence avec les parties prenantes d'un tel équipements (riverains, usagers, entreprises, associations, collectivités)

Dans ce cadre, un comité de pilotage a été créé, avec des représentants des différentes collectivités (Commune de Florac Trois Rivières, SDEE, Communauté de Communes Georges Causses Cévennes, Département de la Lozère, SICTOM des Bassins du Haut-Tarn, Région Occitanie, ADEME) et acteurs associatifs (REEL, L'ARE'CUP,...) représentant le territoire concerné.

VI. CADRAGE DE L'ÉTUDE

VI.1 DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1.1 - ETUDE DES GISEMENTS DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Composition des déchets susceptibles de faire l'objet d'un réemploi:

Quantifier, par type de déchets (mobilier, textile, électroménager, cycles ...) les volumes collectés actuellement.

- Observation des entrées en déchèterie et caractérisation des bennes (encombrants, ferrailles, DEEE...)
- Analyse des pratique de collecte en porte à porte ou sur RDV (encombrants)
- Consultation des services techniques des collectivités et des études disponibles

La part de déchets réemployables et recyclables pour chaque flux entrant sera ensuite évaluée. pour cela, il pourra s'appuyer sur la collaboration du SICTOM des Bassins du Haut-Tarn et du SDEE, tous deux membres du Comité de pilotage.

Le prestataire évaluera également les autres gisements disponibles sur le territoire (population de la zone de chalandise (vide garages), administrations, entreprises), susceptibles de faire l'objet d'une collecte en vue du réemploi. Une enquête pourra aussi être réalisée auprès des Chambres Consulaires, des principaux acteurs publics du territoire : communes, services de l'Etat, du Département...

1.2 - ETUDE DES ACTEURS LOCAUX

- les acteurs de la collecte des déchets ménagers et assimilés et leur articulation (rôles, prestataires...).
- les acteurs du réemploi-réutilisation (de l'Économie sociale ou solidaire ou d'économie classique comme la vente d'occasion déjà implantés sur le territoire, ainsi que leur rayon d'action en terme de collecte et de revente.) et leur intérêt potentiel à s'inscrire dans une dynamique de réseau avec la Ressourcerie Sud-Lozère lorsque cela est pertinent.
- les structures de l'économie sociale et solidaires existantes, ainsi que les acteurs sociaux et administratifs susceptibles d'intervenir pour l'implantation d'une nouvelle structure de ce type.
- les acteurs impliqués dans la sensibilisation du public à l'environnement (associations locales ou acteurs publics).
- Les acteurs de l'insertion par l'activité économique ayant vocation à financer le projet ou qui pourraient collaborer dans le cadre de la mise en œuvre d'une ressourcerie organisée sous la forme d'une structure d'insertion.

- Pour l'ensemble de ces acteurs, le prestataire évaluera leurs possibilités de collaboration, d'évolution ou d'implication par rapport à la création d'une recyclerie (évolution du rôle du gardien de déchèterie, partenariats potentiels pour la sensibilisation à l'environnement, concurrence éventuelle avec d'autres structures...). A ce titre il produira une matrice de matérialité, précisant l'importance des acteurs vis-à-vis de leur contribution potentielle au projet.
- Les évolutions de postes, formations, d'adaptation organisationnelle nécessaires ou équipements évoqués dans ce cadre devront faire l'objet d'une évaluation chiffrée qui permettra d'apporter de la lisibilité lors des échanges futurs avec ces acteurs.
- Des entretiens avec les structures existantes sont à prévoir à ce stade afin d'étudier et de partager avec eux les synergies, complémentarités au regard des besoins du territoire.

Une étude qualitative et quantitative pourtant sur l'intérêt potentiel de la population vis-à-vis d'une structure de vente d'occasion (nombre d'habitants, profil sociologique...) et le « marché » potentiel de cette structure (objectifs de vente, chiffre d'affaire de vente) sera également analysé.

VI.2 ETUDE DE FAISABILITE

2.1 – ASPECTS TECHNIQUES

- ORGANISATION DE LA COLLECTE :

- analyse des types de déchets les plus pertinents à collecter en vue d'une réutilisation, compte tenu du diagnostic.
- étude de l'articulation possible avec les schémas de collecte actuelle (organisation de collectes sur les déchèteries, pertinence de mise en place de nouveaux modes de collecte), détermination des moyens logistiques nécessaires (véhicules, RH), articulation avec les organisations mises en place dans le cadre des filières à responsabilités élargies des producteurs dite REP).

- DÉTERMINATION DES CARACTÉRISTIQUES DU LIEU D'IMPLANTATION :

- site de stockage (avant leur transfert vers les ateliers) : superficie, organisation des différents stocks, sécurité du site...
- ateliers : superficie, équipements nécessaires ,
- bureaux et salle de réunion/accueil/exposition : superficie, équipements nécessaires ; prise en compte des contraintes (normes ERP),
- magasin : superficie, sécurité du site, équipements nécessaires (bureau d'accueil, caisse, rayonnage...) ; prise en compte des contraintes (normes ERP), à l'attractivité de la zone pour un public acheteur (une zone commerciale).

- IDENTIFICATION ET SELECTION DU LIEU D'IMPLANTATION :

Sur la base des caractéristiques définies plus haut. Une recherche de sites potentiels sur le territoire d'étude sera réalisée. (le magasin pouvant être implanté sur un site différent des ateliers/stockage). Chaque scénario d'implantation sera étudié au regard des critères suivants :

- Disponibilité dans la zone étudiée : locaux existants, en location ou à acquérir, ou à construire ; travaux de rénovation ou d'agrandissement à prévoir,
 - proximité du local avec les lieux collecte (bassins de population, déchèteries ou autres sources d'approvisionnement),
 - accessibilité pour les camions et projection des coûts induits par les trajets du fait du choix de ce local.
- pour le magasin : visibilité et accessibilité pour le public, attractivité du lieu pour le consommateur du service,
 - pour le magasin et/ou les ateliers : capacité d'accueil pour l'organisation d'actions de sensibilisation et de pédagogie sur l'environnement,
 - estimation financière des investissements nécessaires et des charges de fonctionnement (voir « aspects financiers »).

2.2 ASPECTS ORGANISATIONNELS :

Les facteurs clés de succès d'une activité de ressourcerie sur le territoire Sud-Lozère au niveau organisationnel devront être clairement établis. Notamment :

- La définition des besoins, ressources et activités clés du site de l'amont à l'aval.
- L'évaluation de l'effectif total nécessaire au fonctionnement de l'activité.
- La description de l'organigramme avec le détail des postes et des compétences nécessaire à chaque fonction (profil, niveau de qualification) notamment pour les personnels encadrants, types de contrat.
- Les conditions organisationnelle relatives à la mise en œuvre d'un modèle économique basé sur l'insertion par l'activité économique (voir la rubrique « aspects juridiques ») et l'étude en particulier de la problématique des emplois subventionnés pour une durée limitée, impliquant un renouvellement fréquent du personnel.
- L'analyse des formations nécessaires pour ces personnels et de l'offre de formation existante ;
- L'analyse de l'articulation avec les structures existantes.

Sur ces aspects organisationnels et humains notamment, la pertinence du rattachement de la future structure à un réseau existant (ENVIE, Réseau des Ressourceries...) sera étudiée (soutien méthodologique, offre de formation, retours d'expériences...).

2.3 ASPECTS JURIDIQUES :

- L'étude de la forme juridique la plus adaptée pour la nouvelle structure (association 1901, chantier d'insertion, entreprise d'insertion, ...), comparatif des avantages et inconvénients;
- L'étude de la possibilité qu'une des structures recensées dans le diagnostic territorial puisse jouer le Rôle de porteur de projet (cf entretiens menés en phase 1).
- L'étude des modalités de gestion et de contractualisation possibles, notamment avec la collectivité (marché public et conditions de mise en concurrence (critères sociaux et environnementaux des appels d'offres), subventionnement...).
- L'analyse de la pertinence du rattachement à un réseau de recycleries existant (local ou national).
- Le recensement des contraintes juridiques et réglementaires s'appliquant au.

Pour le traitement de ces aspects juridiques, il est recommandé de :

- **Prendre contact avec le Département pour étudier les conditions d'agrément.**
- **S'appuyer sur les études mentionnés plus haut (SICTOM, Département, Ademe).**
- **Prendre en compte les éléments présentés dans le guide AMORCE « Gestion des déchets : partenariats entre les collectivités et les structures de l'économie sociale et solidaire », édité en mars 2009.**

2.3 ASPECTS FINANCIERS :

- Estimation des investissements nécessaires : site de stockage, ateliers et boutique, matériel (équipements, outillages, véhicules, équipements assurant la traçabilité et comptage des flux Entrants/sortants du site...), montée en puissance éventuelle,
- Estimation des charges de fonctionnement sur 5 ans permettant la réalisation du modèle économique établi. (RH, Charges courantes, etc.),
- Estimation des produits et recettes générés par le modèle économique établi (subvention et aides (insertion par activité économique), collecte particulier, vente en magasin, autre ressources et produits),
- identification des acteurs financeurs et des modalités d'obtention des aides et subventions (éco-organismes, pouvoirs publics, fonds privés-mécénats...),
- évaluation de la capacité d'autofinancement et analyse de la viabilité économique sur 5 ans,
- Compte de résultat et bilan prévisionnel sur 5 ans,
- Impact économique pour les collectivités en termes de coût de collecte et gestion des déchets ainsi qu'en terme d'emplois pour le territoire concerné.

Les hypothèses devront être argumentées, clairement référencées et conclure à l'identification du modèle économique qui pourrait être mis en œuvre pour la ressourcerie Sud-Lozère.

2.3 ASPECTS TERRITORIAUX :

L'objectif de cette rubrique est d'identifier la plus-value que peut apporter la recyclerie à la collectivité, au-delà des aspects liés à la réduction et à la gestion des déchets : création de lien social, rayonnement sur les communes environnantes, création d'activité économique et d'emploi, offre de biens de consommation de seconde main plus facilement accessibles à tout type de population, développement des actions de communication/sensibilisation à l'environnement et plus spécifiquement à l'économie circulaire et à une consommation plus responsable auprès des producteurs de déchets, des usagers de la recyclerie et du grand public...

L'ensemble de ces éléments, notamment l'analyse comparative des scénarios d'implantation, fera l'objet d'une synthèse qui devra permettre de conclure sur la faisabilité ou non d'une recyclerie adaptée aux conditions du territoire.

Le prestataire devra notamment mettre en évidence le niveau de performance globale attendue de la recyclerie, notamment en particulier en termes de taux de réemploi-réutilisation et de coûts.

VII. RESULTAT DE L'ÉTUDE

VII.1 RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE :

Un rapport intermédiaire sera produit à l'issus de première phase de l'étude.

Il présentera le diagnostic du territoire (gisements, organisation de la gestion des déchets, acteurs locaux,etc).

Les résultats finaux seront remis sous la forme d'un rapport complet au format numérique (.docx, .xlsx, PDF pour les documents et pour les données de type cartographie ou SIG, .GPX et .KML)

Une synthèse de l'étude et un diaporama de présentation, diffusable à un large public de parties prenantes, d'élus du territoire, devront également être réalisés et transmis.

VII.2 PILOTAGE ET SUIVI DE L'ETUDE :

Le suivi technique de cette étude sera assuré par ... *(Nom et coordonnées de la personne en charge du suivi opérationnel de l'étude).*

Un comité de pilotage est également constitué et se réunira au minimum trois fois pendant la durée de l'étude : au lancement des travaux, en fin de première phase (diagnostic) et en fin d'étude en vue de la validation du projet. D'autres points d'étapes pourront être organisés.

Les comptes-rendus de ces réunions seront rédigés par le prestataire et transmis sous 7 jours au format word (.docx) pour validation au maître d'ouvrage de l'étude.

VII.2 3 PLANNING PREVISIONNEL DU PROJET & RESTITUTION :

Il est proposé que la durée de l'étude n'excède pas **6 mois** .

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Le rapport de la phase d'étude territorial (au format Power point, word),- Les fichiers correspondants aux entretiens conduits et un format excel avec les contacts des acteurs mentionnés dans l'étude et les éléments ayant conduit à l'analyse,- Le rapport final d'étude au format (Word et Pdf.), | <ul style="list-style-type: none">- Un tableur (au format excel - modifiable) portant sur les projections financières sur 5 ans de type « business plan » portant sur le modèle de gestion final recommandé présentant compte de résultat et bilan,- Une fiche de synthèse récapitulant les éléments clés de l'étude (au format Powerpoint et pdf.), |
|--|---|

Toute communication d'un de ces éléments à une personne autre que le client devra faire l'objet d'une validation en amont afin de garantir la confidentialité des résultats de l'étude,

Cette étude fera l'objet d'un co-financement de l'ADEME. Une fois réalisée, elle pourra faire l'objet d'un double contrôle approfondi par la collectivité en charge de la maîtrise d'ouvrage ou par l'ADEME afin de tester un échantillonnage représentatif des entretiens conduits ou pour vérifier la réalité des chiffres proposés. Les dossiers d'entretien ou les éléments à vérifier seront choisis de manière aléatoire. Un contrôle sur site et sur pièce pourra être mené par un expert mandaté par l'ADEME afin de juger de la qualité de l'étude, de l'objectivité du rapport.

FINANCEMENT

Sur les études la Région peut monter à 50% des coûts éligibles avec un maximum d'aide de 50 000 €

L'ADEME peut compléter le financement à hauteur de 20 %.

Le coût estimatif de l'étude est compris entre 20 000 € et 30 000 € H.T

PLANNING PREVISIONNEL

- Octobre : Délibération du conseil municipal sollicitant les financements REGION et ADEME
- Novembre : lancement de la consultation pour le choix du B.E
- Décembre : analyse des offres et choix du bureau d'étude
- Janvier /Février : lancement de l'étude
- Août / Septembre : rendu de l'étude de faisabilité